



STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Nouvelle réglementation en janvier



La municipalité
vous invite à respecter
la zone bleue



Le stationnement à Longueville évolue pour faciliter l'accès aux commerces et services publics du centre ville permettant ainsi aux riverains de se garer plus facilement. A compter de janvier 2018, le stationnement situé dans un rayon de 500 mètres autour de la gare sera soumis à une nouvelle réglementation. Ce périmètre majoritairement en « zone bleue », reste gratuit mais la limitation du temps a été redéfinie.

■ Qu'est-ce qu'un stationnement en zone bleue ?

Une zone bleue est une zone de stationnement gratuit et réglementé, limité dans la durée. Pour s'y garer les automobilistes doivent apposer un disque de stationnement européen et respecter les limitations

de temps, indiquées sur des panneaux aux entrées de zones. L'objectif de la nouvelle réglementation est de permettre une rotation des stationnements.

Où et combien de temps s'applique la zone bleue ?

Durant toute l'année dans les rues ci-après le stationnement est limité à deux heures

- Rue Henri Fouilleret
- Rue Marcel Rignault
- Rue André Pineau
- Rue Louis Platriez
- Rue de Verdun
- Sente des Plants bouchés
- Rue Gaston Brûlé
- Rue des prés du Roy
- Rue des abîmes
- Rue de La Martine
- Rue des demoiselles
- Rue André Taton (1er tronçon)
- Place de la mairie

Pour les résidents et commerçants du centre ville

Pour faciliter le stationnement des résidents, professionnels et commerçants du centre ville, la commune met en place gratuitement une carte de stationnement « résidents ou commerçants ». Valable un an elle permettra aux résidents de stationner sans limite de temps. Néanmoins le stationnement ne devra pas dépasser sept jours. Passé ce délai, le véhicule devra être déplacé.

Pour les résidents, deux cartes seront délivrées par foyer fiscal, pour les commerçants une carte par employé. Les demandes s'effectueront en mairie sur présentation des pièces justificatives :

copie intégrale de la taxe d'habitation
copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
copie du certificat d'immatriculation du ou des véhicules
copie d'une pièce d'identité

Plus d'info : Site internet : www.longueville.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/Longueville77/>

N'OUBLIEZ PAS VOTRE DISQUE

Le stationnement à durée limitée est contrôlé par un disque qui doit être apposé à l'avant du véhicule en stationnement.

Les personnes à mobilité réduite stationnées sur des emplacements réservés sont en revanche dispensées de l'apposition du disque.



Depuis le 1er Janvier 2012, un modèle unique s'applique à la plupart des pays européens. Aussi, il doit être conforme aux caractéristiques suivantes:

Il ne comporte qu'une seule fenêtre, indiquant uniquement l'heure d'arrivée.

Il autorise une modulation de la durée du stationnement grâce à une graduation en heures, demi-heures et tranches horaires de 10 mn

Le temps maximal est laissé à la libre appréciation de l'autorité municipale.

Les anciens disques qui comportaient 2 fenêtres ne sont plus autorisés.



Au delà de la limite de temps, le véhicule doit obligatoirement être déplacé. **Changer l'horaire du disque sans bouger le véhicule empêche la rotation et est susceptible de verbalisation**



PARKING DE LA GARE / 450 PLACES

Parc relais : 400 places / Parking des abîmes 45 places

Rappel des faits : Devant l'évolution sans cesse croissante des usagers de la SNCF et par conséquent du parc automobile qui nécessite une aire de stationnement, la restructuration du pôle gare était une nécessité. En effet les usagers, mais également les résidents aux abords de la gare étaient fortement pénalisés par les difficultés de stationnement.

La commune de Longueville a donc conduit une étude en partenariat avec un groupe de pilotage constitué des représentants de la Région Ile de France, du Syndicat des Transports d'Ile de France, du Conseil Général, des transporteurs (SNCF et Bus) afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers. Le plan global d'aménagement a prévu :

un réaménagement du parvis de la gare dédié aux piétons, de la dépose minute.

une requalification de la rue de Verdun favorisant l'aménagement d'espaces piétons confortables et sécurisés.

la réorganisation de la desserte de 5 bus par la création d'une gare routière.

la création d'un parc relais de 400 places.

Les parkings sont gérés par EFFIA (filiale de la SNCF) et conformément aux décisions du Syndicat des transport de l'île de France leur utilisations sont payantes. A noter que la commune de Longueville n'est pas intervenue dans cette décision.

ENGAGEMENT QUALITE

◆ LA SÉCURITÉ

La priorité est portée sur la sécurité, éclairage, vidéo surveillance, réseaux d'appels d'urgence, détection et dispositif de lutte contre l'incendie, matérialisation des espaces de circulation des véhicules et des piétons.

◆ L'ACCESSIBILITÉ

Des accès au parking aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;

◆ L'ACCUEIL

A certaines heures, un personnel présent est disponible, professionnel et attentif aux demandes de la clientèle

◆ LA PROPETE

Un nettoyage des accès piétons, des ascenseurs, des voies de circulation est assurée.

◆ DES TARIFS ADAPTÉS

Des tarifs adaptés selon vos beso5ins

TARIF POUR L'UTILISATION DES DEUX PARCS

Pour les titulaires de la carte NAVIGO

Abonnement mensuel 25 €

Sans la carte NAVIGO

Abonnement mensuel 35 €

L'abonnement c'est :

1. L'avantage d'une **place** disponible **garantie**
2. L'entrée et la sortie du parc **simplifiée** par une carte d'accès
3. Des **offres adaptées** à chaque besoin de stationnement

Tél 0825 888 826

EFFIA Tarifs (extraits)	
Rates • Precios	
P Parking Longueville	
15 min	0,50€
30 min	0,70€
45 min	0,90€
1 h	1,20€
[...]	
12 h	6,70€
24 h	10,00€
	Tranche de 12 h supplémentaires 6,00€
<small>Toute tranche horaire commencée est intégralement due. Taxes portuaires et autres taxes applicables en fonction des relevés de présence effectués par EFFIA.</small>	
RESAPLACE	

LES TRAVAUX



PARC RELAIS

Montant du projet 6 885 000 €

Participation STIF 75 %

Participation SNCF 25 %

GARE ROUTIERE

Montant du projet 488 000 €

Participation STIF 75 %

Participation Conseil départemental 25%

RESTRUCTURATION DE LA RUE DE VERDUN

Montant du projet 697 000 €

Participation STIF 75 %

Participation commune de Longueville 25 %